



**PREFECTURE DU RHÔNE**  
**Direction des Libertés Publiques et**  
**des Affaires Décentralisées**  
106 rue Pierre Corneille  
69419 Lyon CEDEX 03

**BORDEREAU D'ENVOI**

Références :  
AV/CJL/AP/JM/NL

Le : 01 avril 2020

Bordereaudedépôt

Madame, Monsieur,

SECRETARIAT  
GENERAL

Je vous remercie de bien vouloir **apposer votre tampon sur le présent bordereau** concernant la décision du maire du marché 20011M «Mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'un Tiers-Lieu Culturel et Familial» (preuve de dépôt en Préfecture ce jour) **et d'en faire retour en Mairie par le biais de notre coursier.**

**Désignation des pièces :**

- Décision du maire en date du 31 mars 2020.

**2. Objet de la transmission :**

Pour visa du contrôle de légalité et retour immédiat du présent bordereau.

Vous en remerciant par avance, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes courtoises salutations.

Bien cordialement.

**Anne PRAT**  
**Responsable Service Secrétariat Général**



# Décision du Maire

**Références :** Rillieux-la-Pape, le 31 MARS 2020

AV/CJL/AD/PR/CD/FB

Le Maire de la ville de Rillieux-la-Pape,

Direction des Projets

**Affaire suivie par :**

Clément DANDRES

04 26 22 54 78

**Vu** la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2014 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et de services ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**Objet :**

Mission de maîtrise

d'œuvre pour la

création d'un

Tiers-Lieu Culturel et

Familial

**Vu** la procédure de mise en concurrence en vue de l'attribution du marché cité en objet,

**Vu** les critères de choix énoncés dans l'avis d'appel à la concurrence N° AO-1952-3750 publié au Moniteur le 21 décembre 2019 ainsi que dans le règlement de consultation,

**Vu** les offres reçues dans les délais avant le 20 janvier 2020 à 12 heures en réponse à l'avis d'appel à la concurrence,

**Vu** le rapport d'analyse des offres en date du 21 février 2020,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

D'attribuer le marché N° 20011M relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'un Tiers-Lieu culturel et familial par restructuration totale de l'ancienne poste de Crépieux et de l'entrée de la Salle des Fêtes au groupement HORS LES MURS ARCHITECTURE (69002 LYON) pour un montant de rémunération de 11,908 % du montant H.T des travaux soit un montant de forfait provisoire de 113 126,00 € HT soit 135 751,20 € TTC et fera l'objet d'une notification formelle.

**Article 3** : Une ampliation de la présente décision sera :

- transmise à Monsieur le Préfet du Rhône au titre du contrôle de légalité,
- publiée au recueil des actes administratifs,
- rendue compte au Conseil Municipal pour information conformément à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

**Alexandre VINCENTET**

Maire de Rillieux-la-Pape  
Conseiller de la Métropole

